

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le mardi 13 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le mercredi 7 février 2024 et affichée ce même jour.

NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50
ÉTAIENT PRESENTS : 33
AYANT PRIS PART A LA DECISION : 35

Étaient présents : Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Sylvie HARIVEL est représentée par Patrick VANBECELAERE son suppléant, Jean Yves BRECIN, Hélène PAYET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Nicolas BARAY, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Nathalie TASSERIT, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Bertrand GOSSET, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Yves PIET, Alain QUEHE, Jean BRIARD, Christian VENGEONS, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Micheline GUILLAUME, Jean-Luc ROUSSEL, conseillers communautaires.

Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir : Jérémie DESGUEE a donné pouvoir à Christian VENGEONS, Jacky GODARD a donné pouvoir à Gérard LEGUAY.

Étaient absents excusés : Marie-Josèphe LESENECHAL, Yves CHEDEVILLE, Véronique BOUÉ, Marcel PETRE, Edith LANGLOIS, Yvonne LE GAC.

Étaient absents : Pascal COTARD, Alain LEGENTIL, Jean-Paul THOMAS, Johanna RENET, Didier VERGY, Joël LEVERT, David PICCAND, François REPEL, Sandrine BRASIL.

Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés.

Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

DELIBERATION 20240213-5 : FIN_DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024

Suivant l'article 107 de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) qui modifie l'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales, la tenue du débat d'orientation budgétaire dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif est obligatoire dans les groupements comprenant au moins une commune de plus de 3500 habitants.

Une délibération sur le budget non précédée de ce débat est entachée d'illegalité et peut entraîner l'annulation du budget.

Le débat a lieu dans les conditions fixées par le règlement intérieur de l'assemblée délibérante (cf. article 30). Le débat d'orientation budgétaire n'a aucun caractère décisionnel, il est le moment donné à l'assemblée délibérante de débattre sur les orientations du futur budget.

Le rapport d'orientation budgétaire 2024 est disponible sur l'espace élus du site Internet www.prebocageintercom.fr.

A l'issue de ce débat et de la présentation du rapport d'orientations budgétaires,


Vote : Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE PRENDRE** acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires
- **DE VALIDER** le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB).

A la suite de cette délibération, les communes seront invitées à se positionner sur ce rapport lors de leur prochain conseil municipal.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,
Annick SOLIER



Le Président,
Gérard LEGUAY





RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

FEVRIER 2024

Conseil communautaire du 13 FEVRIER 2024

Sommaire

Accusé de réception en préfecture
014-200069524-20240213-20240213-5_DEL-DE
Date de télétransmission : 21/02/2024
Date de réception préfecture : 21/02/2024

I – LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL	5
1. Les grands indicateurs économiques : PIB, inflation et taux d'intérêts.....	5
2. Les principales mesures de la loi de finances pour 2024 relatives aux collectivités territoriales	6
2.1 Fixation du montant de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 2024.....	6
2.2 Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)	6
2.3 Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales pour 2024.....	7
2.4 Maintien du « Fonds vert » jusqu'en 2027.....	7
2.5 Augmentation de l'assiette du FCTVA.....	7
II – LES ELEMENTS FINANCIERS 2023	8
1. Présentation des différents budgets	8
2. L'épargne brute – Evolution 2019 - 2023	10
2.1 Budget principal et budgets annexes SPA.....	10
2.2 Budget annexe SPANC.....	12
2.3 Budget annexe Déchets Recyclables	12
3. La dette.....	13
3.1 Budget principal et budgets annexes SPA consolidés	13
3.2 Budget autonome Déchets Recyclables	14
3.3 Budget ZA des Noires Terres	15
4. La fiscalité intercommunale	15
5. Les charges de personnel de l'ensemble de la structure	16
6. La politique d'investissement 2023-2027	18
6.1 Budget principal	18
6.2 BUDGET ANNEXE SPANC (autonome)	22
6.3 BUDGET ANNEXE DECHETS RECYCLABLES (autonome)	22
6.4 BUDGET ANNEXE BAT RUE DE VIRE.....	22
6.5 BUDGET ANNEXE PREBOCAP.....	22
6.6 BUDGETS ANNEXE ZA NOIRES TERRES	22
6.7 BUDGET ANNEXE ZA VAL D ARRY	22
6.8 BUDGET ANNEXE ZA LES MONTS D'AUNAY	22
6.9 BUDGET ANNEXE PSLA VB VA	22

6.10 BUDGET ANNEXE PSLA CAUMONT 22

III – L'ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE 2024-2027 DU BUDGET PRINCIPAL..... 23

1. Les recettes de fonctionnement du budget principal 23

1.1 Concours de l'Etat et subventions..... 23

1.2 Fiscalité..... 24

1.3 Autres recettes de fonctionnement 25

2. Les dépenses de fonctionnement du budget principal..... 25

2.1 Charges de personnel..... 25

2.2 Subventions et participations..... 27

2.3 Autres dépenses de fonctionnement..... 27

3. Le financement des investissements et la charge de la dette..... 28

4. Les résultats de la simulation et les conséquences financières à long terme 29

IV – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 DES BUDGETS ANNEXES 30

1. BUDGET ANNEXE SPANC (autonome) 30

2. BUDGET ANNEXE DECHETS RECYCLABLES (autonome) 30

3. BUDGET ANNEXE BAT RUE DE VIRE 30

4. BUDGET ANNEXE PREBOCAP..... 30

5. BUDGET ANNEXE ZA NOIRES TERRES..... 30

6. BUDGET ANNEXE ZA VAL D ARRY 31

7. BUDGET ANNEXE ZA LES MONTS D'AUNAY 31

8. BUDGET ANNEXE PSLA VB VA 31

9. BUDGET ANNEXE PSLA Caumont 31

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une étape obligatoire dans le cycle budgétaire des régions, départements, communes de plus de 3 500 habitants, des EPCI et syndicats mixtes comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (Art. L.2312-1, L.3312-1, L.4312- 1, L.5211-36 et L5622-3 du CGCT).

Le DOB des EPCI doit être transmis obligatoirement aux communes membres et celui des communes au président de l'EPCI dont la commune est membre dans un délai de 15 jours suivant la tenue du débat (décret n°2016-841 du 24/06/2016). Ce rapport doit également être mis à disposition du public au siège de l'EPCI dans un délai de 15 jours suivant la tenue du DOB.

Afin de permettre aux citoyens de disposer d'informations financières claires et lisibles, le rapport adressé aux organes délibérants à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice doit être mis en ligne sur le site internet de la collectivité, lorsqu'il existe, dans un délai d'un mois après leur adoption.

Le rapport d'orientation budgétaire constitue une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs à long terme de la collectivité. Le débat d'orientation budgétaire donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le présent document, remis à chaque élu doit permettre, dans une totale transparence et dans les meilleures conditions, de préparer, le vote du budget primitif.

Il est proposé d'exposer dans ce rapport le **contexte économique et financier national** (I) dont les principales mesures de la loi de finances 2024 et les **éléments financiers 2023** (II). Puis nous exposerons **l'analyse financière prospective 2024-2027 du budget principal** (III) et enfin les **orientations budgétaires 2024 des budgets annexes** (IV).

I – LE CONTEXTE ECONOMIQUE ET FINANCIER NATIONAL

1. Les grands indicateurs économiques : PIB, inflation et taux d'intérêts

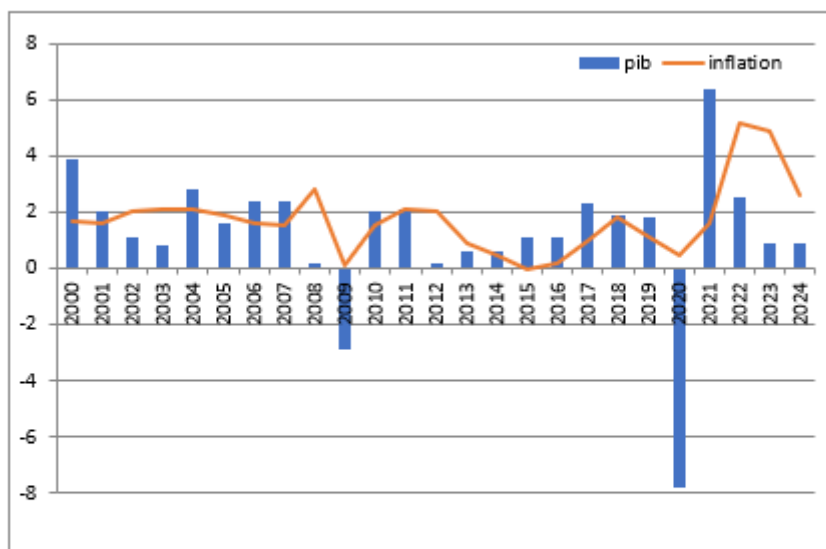
Après le repli du PIB provoqué par la première vague épidémique de COVID 19 au cours de l'année 2020, l'économie française a retrouvé une croissance positive au cours de l'année 2021 (+6,8%). En 2022, le PIB a continué de s'accroître en volume mais cette croissance s'est fortement ralentie (+2,5%).

Les dernières prévisions de l'INSEE concernant l'année 2023 montrent que l'activité s'est encore ralentie puisque l'évolution du PIB est estimée à +0,9%. Pour 2024, la prévision du gouvernement inscrite en loi de finances est un accroissement de 1,4% de la richesse produite au niveau national. Toutefois, la plupart des autres prévisionnistes sont plus prudents puisqu'ils estiment l'évolution du PIB à 0,9%.

En ce qui concerne l'inflation, elle s'est envolée en 2022 à des niveaux jamais connus depuis le début des années 2000 puisqu'elle a atteint +5,2% pour l'année 2022. Cette forte inflation s'est poursuivie en début d'année 2023 avant de ralentir ces derniers mois. Sur l'année, elle est estimée à +4,9% par l'INSEE. Cette inflation a été essentiellement portée par la hausse des produits alimentaires (+12,8%).

Pour 2024, la prévision du gouvernement inscrite en loi de finances est une hausse des prix de 2,6%.

France / PIB et INFLATION



Principaux indicateurs économiques (variations en volume)	2023p	2024p
Taux de croissance du PIB	0,9%	0,9%
Taux d'inflation	4,9%	2,6%

Source : INSEE, prévisions du gouvernement inscrites au PLF 2024 et Banque de France

Pour les années 2025-2027, les hypothèses suivantes seront utilisées dans le cadre de l'analyse financière prospective présentée en 3^{ème} partie de ce document. Les prévisions d'inflation correspondent aux prévisions du gouvernement, inscrites dans la loi de programmation des finances publiques 2023-2027 promulguée le 19 décembre dernier. En matière de PIB, le choix a été fait d'être plus prudent que le Gouvernement et de tabler sur une hausse annuelle de 1,0% au lieu des 1,4% inscrit en loi de finances pour 2024.

Principaux indicateurs économiques (variations en volume)	2025	2026	2027
Taux de croissance du PIB	1,0%	1,0%	1,0%
Taux d'inflation	2,0%	1,75%	1,75%

En ce qui concerne les taux d'intérêts, après une longue période de taux courts particulièrement faibles, ils ont augmenté significativement depuis 2022 sous l'impact de la hausse des prix. Cette hausse a poussé la Banque Centrale Européenne (BCE) à réaliser le resserrement monétaire le plus rapide de son histoire. En effet, elle a effectué dix hausses de ces taux directeurs en quatorze mois. La BCE a, ainsi, porté son principal taux de refinancement (REFI) de 0,0% à 4,5%. En conséquence, les taux d'intérêt de court terme sont plus élevés que ceux de long terme. L'Euribor 3 mois s'établit fin 2023 à 3,93 %, tandis que le taux de swap EUR à 10 ans est à 2,38 % et celui à 30 ans est à 2,20 %. Cette récente remontée des taux modifie l'exercice de prévisions pour les collectivités, avec un coût des nouveaux emprunts supérieurs à celui des années antérieures. Les nouveaux emprunts projetés dans l'analyse financière présentée en 3^{ème} partie de ce DOB sont supposés être souscrits sur 15 ans à un taux fixe de 3,5%.

2. Les principales mesures de la loi de finances pour 2024 relatives aux collectivités territoriales

2.1 Fixation du montant de la Dotation globale de fonctionnement (DGF) pour 2024

La Dotation Globale de Fonctionnement est fixée pour l'année 2024 à 27,245 Mds€, soit une augmentation de 320 M€ par rapport à 2023. C'est la deuxième hausse consécutive puisque la DGF avait également été abondée de 320 M€ en 2023.

Le bloc communal est le principal bénéficiaire de cet abondement. En effet, les hausses de Dotation de Solidarité Urbaine (+140 M€) et de Dotation de Solidarité Rurale (+150 M€) sont intégralement couvertes par cet apport externe. La Dotation d'intercommunalité, perçue par les groupements à fiscalité propre, progresse de 90 M€. Cette hausse est financée pour 30 M€ par un apport externe et pour 60 M€ par un prélèvement sur la dotation de compensation.

Malheureusement, Pré-Bocage Intercom ne bénéficie pas de ces hausses :

- Sa dotation d'intercommunalité bénéficie d'une garantie de versement d'un montant par habitant identique à l'année précédente. Avec le régime commun, la collectivité verrait sa dotation diminuer.
- Sa dotation de compensation est prélevée comme tous les autres EPCI afin d'abonder les hausses de dotation d'intercommunalité (-2,0%)

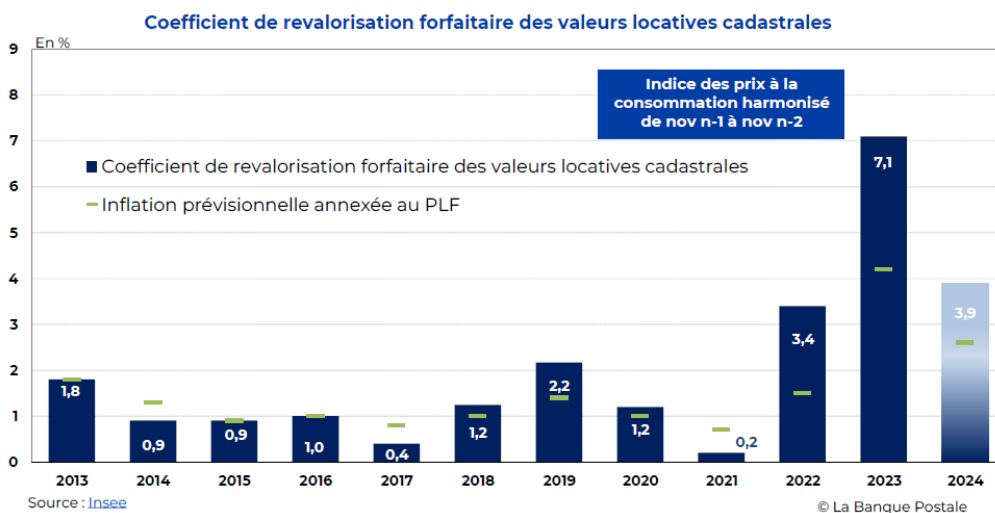
Par ailleurs, deux autres dotations dont bénéficie Pré-Bocage Intercom vont servir en 2024 de variables d'ajustement pour financer l'enveloppe globale de DGF. Ainsi, la Dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle (DCRTP) et le Fonds Départemental de Péréquation de la Taxe Professionnelle (FDPTP) sont respectivement écrêtés de 1,22% et 4,57% pour le bloc communal en 2024.

2.2 Fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC)

Pour rappel, la loi de finances pour 2023 a supprimé le critère du seuil d'effort fiscal supérieur à 1. Cette mesure a permis à l'ensemble du territoire de redevenir éligible au FPIC en 2023. Aucun article de la loi de finances pour 2024 n'a modifié les règles relatives au FPIC et le montant de l'enveloppe globale est maintenu à 1 Md€. Ainsi, le territoire sera de nouveau éligible en 2024 dans des proportions sensiblement identiques (693 M€ pour l'ensemble du territoire dont 291 M€ pour Pré-Bocage Intercom).

2.3 Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales pour 2024

La revalorisation forfaitaire des valeurs locatives cadastrales est déterminée en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) de novembre N-2 à novembre N-1. Entre novembre 2022 et novembre 2023, l'IPCH a augmenté de 3,9%. Les valeurs locatives cadastrales sont donc revalorisées pour l'exercice 2024 de 3,9%. Cette hausse est inférieure à l'inflation 2023 (+4,9%). Toutefois, la revalorisation pour 2023 avait atteint 7,1% alors que l'inflation 2022 n'était « que » de 5,2%.



2.4 Maintien du « Fonds vert » jusqu'en 2027

Au vu du succès rencontré par le Fonds vert en 2023, 9 000 projets financés pour 17 000 projets déposés, la loi de finances pour 2024 consacre la pérennisation de ce fonds doté de 2,5 Md€ jusqu'en 2027. Pour rappel, ce fonds vise à encourager les collectivités et leurs partenaires à accélérer leur transition écologique.

Ce fonds a pour ambition d'accélérer la transition écologique à l'œuvre dans nos territoires en finançant trois types d'actions :

- Le renforcement de la performance environnementale dans les territoires (rénovation énergétique des bâtiments publics, rénovation des parcs de luminaires d'éclairage public...)
- Leur adaptation au changement climatique (prévention des inondations, des risques d'incendies de forêt, renaturation des villes...)
- L'amélioration du cadre de vie (recyclage des friches, protection de la biodiversité...)

2.5 Augmentation de l'assiette du FCTVA

L'article 137 de la loi de finances pour 2024 a modifié la liste des comptes éligibles au FCTVA. Le compte 212 « Agencements et aménagements de terrains » a été ajouté à la liste des comptes éligibles. Cette mesure intéresse la collectivité car 50 k€ de dépenses de ce type sont prévus dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements.

II – LES ELEMENTS FINANCIERS 2023

1. Présentation des différents budgets

Pré-Bocage Intercom dispose de plusieurs budgets :

- 89500 - Budget Principal
- 89501 - SPANC (autonome)
- 89504 - BAT RUE DE VIRE
- 89505 - ZA NOIRES TERRES (Stock)
- 89507 - ZA LES MONTS D'AUNAY (Stock)
- 89509 - PREBOCAP
- 89511 - ZA VAL D ARRY (Stock)
- 89512 - Déchets Recyclables (autonome)
- 89513 - PSLA VB VA
- 89514 - PSLA CAUMONT

Les résultats consolidés 2023, c'est-à-dire le total des fonds de roulement au 31/12 du budget principal et des budgets annexes, de l'intercommunalité sont estimés à 1 974 k€ contre 555 k€ l'an passé. Cette hausse est due à l'amélioration de l'épargne brute de la collectivité et à l'encaissement au cours de l'exercice 2023 d'une partie des subventions en attentes fin 2022.

En ajoutant les restes à réaliser, le résultat de clôture de l'exercice 2023 atteint 4 052 k€ grâce aux 3 260 k€ de restes à réaliser de recettes constituées pour la majeure partie par des subventions en attente de versement.

CA 2023 ESTIME	BUDGETS SPA						BUDGETS AUTONOMES		BUDGETS LOTISSEMENTS (STOCKS)		
	PRINCIPAL	BAT RUE VIRE	PREBOCAP	PSLA VA VB	PSLA CAUMONT	TOTAL	DECHETS RECY	SPANC	ZA NOIRES TERRES	ZA VAL D'ARRY	ZA AUNAY
Fiscalité	5 098 710					5 098 710					
Dotations	1 471 059					1 471 059					
Attribution de compensation	354 354					354 354					
Subventions	779 501					779 501					
Produits des services	90 782	15 454	140	99 187	29 213	234 775	2 530 358	117 005	323 037		
Autres recettes de gestion	142 453	74 845	59 135	127 251	32 031	435 716	34 036	1 378		0	0
Produits de gestion courante (a)	7 936 860	90 299	59 275	226 437	61 244	8 374 115	2 564 394	118 383	323 037	0	0
Charges de personnel	2 294 082	220				2 294 303	686 923	41 877			
Atténuations de produits (y.c. AC) (j)	1 900 636					1 900 636					
Autres dépenses de gestion	2 462 188	17 211	16 997	102 577	29 570	2 628 543	1 733 642	72 248	74 709	314 134	5 304
Charges de gestion courante (b)	6 656 906	17 431	16 997	102 577	29 570	6 823 481	2 420 564	114 125	74 709	314 134	5 304
Epargne de gestion (c)=(b)-(a)	1 279 954	72 867	42 278	123 860	31 674	1 550 634	143 829	4 258	248 328	- 314 133	- 5 304
Produits financiers (d)	-	-		81		81	143				
Charges financières (e)	4 855	807	5 295	11 916	2 781	25 655	2 705		3 351		
Produits exceptionnels (f)	37 798	-	-	50		37 847	55 153	487			
Charges exceptionnelles (g)	513	-	-		222	735	37 237	1 744			
Epargne brute (h)=(c)+(d)+(f)-(e)-(g)	1 312 384	72 060	36 983	112 074	28 670	1 562 172	159 184	3 001	244 978	- 314 133	- 5 304
Taux d'épargne brute (i)=(h)/((a)+(d)+(f)-(j))	21,6%	79,8%	62,4%	49,5%	46,8%	24,0%	6,1%	2,5%	n.s.	n.s.	n.s.
Remboursement en capital de la dette (k)	50 868	14 445	35 733	86 020	32 333	219 399	137 907		39 667		
Epargne nette (l)=(h)-(k)	1 261 517	57 614	1 250	26 054	- 3 663	1 342 772	21 277	3 001	205 311	- 314 133	- 5 304
Recettes d'investissement (m)	1 395 575	136 500	1 500	799 492	715 232	3 048 299	50 391	171 162			
Capacité de financement des investissements (n)=(h)+(m)	2 707 959	208 560	38 483	911 566	743 902	4 610 471	209 575	174 163	244 978	- 314 133	- 5 304
Dépenses d'équipement (o)	2 204 914	256	3 335	65 572	127 655	2 401 732	83 013	177 312	441 195		
Besoin de financement (p)=(k)+(o)-(n)	- 452 177	- 193 858	585	- 759 975	- 583 914	- 1 989 340	11 345	3 149	235 884	314 133	5 304
Nouveaux emprunts (q)	-	-	-	- 160 000	160 000	-	-	-			
Variation du fonds de roulement (r)=(q)-(p)	452 177	193 858	- 585	599 975	743 914	1 989 340	- 11 345	- 3 149	- 235 884	- 314 133	- 5 304
Fonds de roulement au 31 décembre 2023 (x)	2 613 014	- 160 069	0	- 754 630	- 336 779	1 361 536	570 390	84 714	276 910	- 314 133	- 5 304
Encours de dette au 31 décembre 2023 (s)	661 632	167 170	339 467	1 541 470	588 417	3 298 156	152 167	-	525 583		
Capacité de désendettement (t)=(s)/(h)	0,5	2,3	9,2	13,8	20,5	2,1	1,0	-	n.s.	n.s.	n.s.
Restes à réaliser de dépenses (u)	1 123 411	718		29 410	26 871	1 180 411	2 021				
Restes à réaliser de recettes (v)	1 593 509	160 787		1 138 985	364 148	3 257 429	2 883				
Solde des restes à réaliser (w)=(v)-(u)	470 097	160 069	-	1 109 575	337 277	2 077 018	862	-	-	-	-
Résultats de clôture avec restes à réaliser (y)=(x)+(w)	3 083 111	-	-	354 945	498	3 438 554	571 252	84 714	276 910	- 314 133	- 5 304

2. L'épargne brute – Evolution 2019 - 2023

2.1 Budget principal et budgets annexes SPA

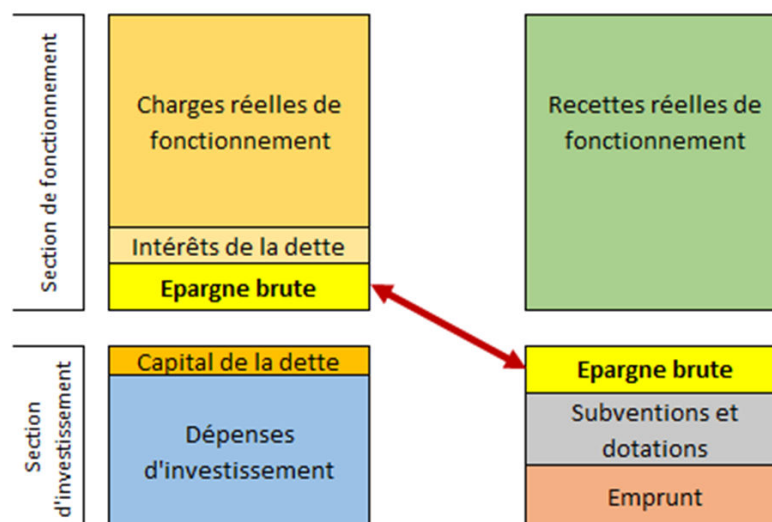
Les trois composantes de l'épargne brute sont l'épargne de gestion, le résultat financier et le résultat exceptionnel. Le tableau ci-après en décrit l'évolution depuis 2019 :

	BUDGETS SPA				
	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de gestion	6 891 798	7 174 453	6 493 377	7 410 994	8 374 115
Dépenses de gestion	5 950 835	5 758 093	6 111 439	6 484 008	6 823 481
EPARGNE DE GESTION	940 964	1 416 360	381 938	926 987	1 550 634
Résultat financier	- 9 728	- 17 279	- 20 745	- 26 780	- 25 574
Résultat exceptionnel	- 337 077	18 033	- 13 035	- 8 540	37 112
EPARGNE BRUTE	594 159	1 417 114	348 157	891 667	1 562 172
TAUX EPARGNE BRUTE	12,1%	27,1%	7,6%	16,4%	24,0%

L'**épargne brute** cumulée du budget principal et des budgets annexes SPA s'élève donc, en 2023, à 1 562 k€, contre 892 k€ l'an passé. Cet autofinancement dégagé par la section de fonctionnement aura permis, en 2023, de financer 219 k€ de remboursement en capital de la dette et 56% des projets d'investissement (1 343 k€ sur un total de 2 402 k€ de dépenses d'investissement).

Le taux d'épargne brute (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio supérieur à 10% est signe de bonne gestion. Le taux d'épargne brute de PBI a de nouveau dépassé cette barre depuis 2022 puisqu'il a atteint 16,4% en 2022 et 24,0% en 2023 après avoir chuté à 7,6% en 2021.

L'équilibre sectionnel



Entre 2022 et 2023, les recettes de gestion du budget principal sont en hausse de 847 k€, soit +12,5 %.

A noter :

- La hausse du produit de la fiscalité de 286 k€ sans aucune hausse des taux d'imposition (revalorisation de la valeur locative des bases cadastrales de 7,1%, forte augmentation de la cotisation foncière des entreprises due à l'augmentation du nombre d'entreprises sur le territoire, hausse de 20 k€ des recettes de la Taxe sur les activités commerciales due à l'augmentation du chiffre d'affaires des entreprises du territoire en 2022)
- La dynamique des recettes de TVA au niveau national (+3,1%). La fraction du produit net de TVA versé par l'Etat en compensation de la perte de ressources liée à la suppression de la taxe d'habitation a augmenté en 2023 de 45 k€, et celle liée à la suppression de la CVAE a augmenté de 30 k€,
- Les aménagements apportés au fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) en loi de finances pour 2023 ont permis à l'ensemble du territoire de redevenir éligible. Le gain pour l'intégralité du territoire se porte à 693 k€ dont 291 k€ pour l'intercommunalité,
- La hausse des subventions de fonctionnement perçues de 173 k€, notamment grâce à la première subvention versée par le Conseil Départemental pour le programme haies (69 k€), une subvention Leader de 2017 de 50 k€ pour la culture et l'augmentation de 5 k€ des subventions versées par l'Etat pour chacune des maisons France Services,
- La hausse des attributions de compensations versées par les communes de 27 k€ grâce à la révision libre augmentant de 5% le montant des AC des communes concernées. A noter que cette révision libre a été acceptée par toutes les communes du territoire

Entre 2022 et 2023, les dépenses de gestion du budget principal sont en hausse de 259 k€, soit +4,1 %.

A noter :

- La hausse de 317 k€ des charges à caractère général notamment due à des rattachements de charges 2022 à l'exercice 2021 (entretien de voirie 90 k€, entretien des sentiers de randonnées 27k€) qui ont faussé la réalisation 2022, à la hausse des dépenses de GEMAPI de 74 k€, à la réalisation de l'intégralité du programme haies 2022 et d'une partie du programme 2023 sur l'exercice 2023 pour 120 k€ (programme subventionné à hauteur de 70% du HT) et à la reprise en gestion directe du gymnase de Caumont-sur-Aure,
- La hausse très mesurée des charges de personnel à hauteur de 32 k€, soit +1,4% malgré la prise en charge en année pleine de l'augmentation de 3,5% du point d'indice de rémunération intervenue le 1er juillet 2022, l'augmentation de 1,5% du point d'indice de rémunération le 1er juillet dernier et le versement de la prime pouvoir d'achat en décembre. A noter que la hausse est uniquement due à un recrutement d'un technicien rivière pour continuer à exercer la compétence GEMAPI sur la Seulles malgré la dissolution du SMSA. Si on retraite cette compétence, les charges de personnel ont baissé de 3 k€ entre 2022 et 2023,
- La baisse de 14 k€ des autres charges de gestion courante, mais cette baisse limitée cache de fortes disparités :
 - - 34 k€ due à la dissolution du SMSA (hausse des charges de personnels pour continuer à exercer la compétence)
 - - 50 k€ due à l'arrêt du conventionnement avec Anacrouses pour l'exercice de la politique numérique. Cette politique continue de s'exercer en interne par l'intermédiaire de notre conseiller numérique France Services.
 - - 35 k€ car le gymnase de Caumont-sur-Aure a été repris en gestion directe, il n'y a donc plus de participation versée au SIVOM (hausse des charges à caractère général en contrepartie),
 - - 17 k€ pour le financement du déficit du budget annexe Prébo'Cap malgré l'occupation des locaux par le personnel administratif de Pré-Bocage Intercom jusqu'en septembre,
 - + 46 k€ pour le subventionnement des associations enfance-jeunesse due à l'augmentation du nombre de places pour les ALSH de Villers-Bocage et Val d'Arry,
 - + 29 k€ pour couvrir le déficit du budget annexe Bat rue de Vire, déficit ponctuel dû à la notification d'une subvention de la Région moins importante que celle anticipée,
 - + 12 k€ pour le subventionnement des associations sportives due à l'augmentation du nombre de licenciés dans nos associations en septembre 2022,
 - + 5 k€ pour la subvention versée à l'école de musique.
- La baisse de 94 k€ des attributions de compensation versées aux communes bénéficiaires grâce à la révision libre baissant de 6% le montant des AC de ces communes. A noter que cette révision libre a été acceptée par toutes les communes du territoire,

2.2 Budget annexe SPANC

	BUDGET SPANC				
	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de gestion	70 127	78 834	108 236	126 802	118 383
Dépenses de gestion	87 851	111 726	118 087	114 419	114 125
EPARGNE DE GESTION	- 17 724	- 32 891	- 9 851	12 383	4 258
Résultat financier	-	-	-	-	-
Résultat exceptionnel	- 1 120	- 7 881	975	516	1 257
EPARGNE BRUTE	- 18 844	- 40 772	10 825	12 899	3 001
TAUX EPARGNE BRUTE	-26,9%	-51,7%	-9,9%	10,1%	2,5%

Après avoir été déficitaire de 2019 à 2021, le budget du SPANC est excédentaire depuis 2022.

2.3 Budget annexe Déchets Recyclables

	BUDGET DECHETS RECYCLABLES				
	2019	2020	2021	2022	2023
Recettes de gestion	2 141 670	2 155 220	2 348 709	2 557 038	2 564 394
Dépenses de gestion	1 867 797	1 834 831	2 027 514	2 227 323	2 420 564
EPARGNE DE GESTION	273 873	320 389	321 194	329 714	143 829
Résultat financier	- 10 546	- 9 030	- 9 087	- 6 864	- 2 562
Résultat exceptionnel	- 83 688	- 19 320	40 183	52 156	17 916
EPARGNE BRUTE	179 640	292 039	271 925	375 006	159 184
TAUX EPARGNE BRUTE	8,4%	13,6%	11,5%	14,3%	6,1%

Entre 2020 et 2022, l'épargne de gestion du budget DR était stabilisée autour de 320 k€. En 2023, cette épargne s'établit à 144 k€, soit une baisse de 186 k€ par rapport à 2022.

Les recettes de gestion sont restées stables à hauteur de 2 564 k€ puisque la hausse de 4% de la redevance en 2023 a compensé le transfert des recettes de produits résiduels au SEROC.

En revanche, les dépenses de gestion s'établissent à 2 421 k€, soit une hausse de 193 k€ par rapport à 2022. Trois phénomènes différents expliquent cette hausse :

- Des événements exceptionnels en 2023 sont responsables de 80 k€ de la hausse : régularisation de 3 années de factures pour l'un de nos partenaires (+44 k€) et une commande exceptionnelle de sacs jaunes fin 2023 (+36 k€)
- Des mécanismes comptables liés au transfert des déchèteries au SEROC expliquent 90 k€ de hausse. Chaque exercice comptable enregistrerait les factures liées aux déchèteries sur la période allant du 4^{ème} trimestre N-1 au 3^{ème} trimestre N. Le transfert des déchèteries a eu pour conséquence en 2023 de faire supporter les factures liées à la compétence déchèteries du 4^{ème} trimestre 2022 pour 58 k€ mais également de l'intégralité de l'année 2023 par le biais du versement de la contribution au SEROC. Par ailleurs, le transfert implique le remplacement des dépenses d'investissement liées aux déchèteries par une contribution comptabilisée en section de fonctionnement (+32 k€).
- Le reste de la hausse est due à l'inflation et notamment sur le carburant puisque ce poste de dépenses a augmenté de 11 k€ en 2023 (+11,8%).

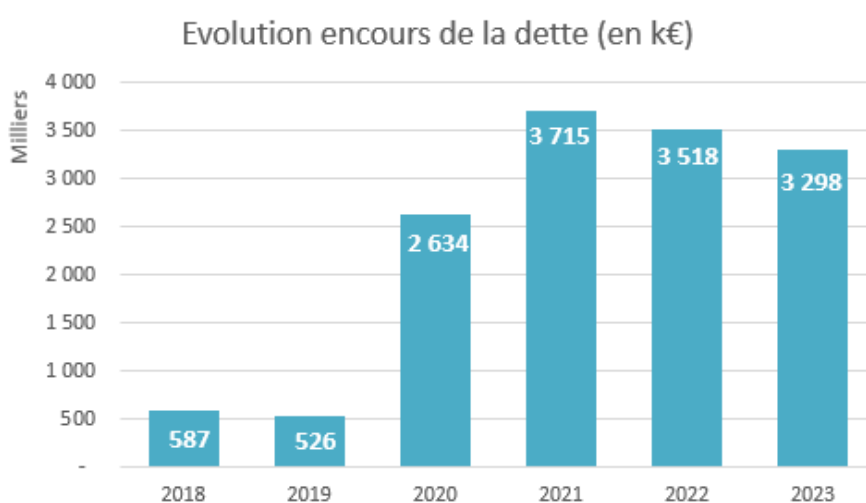
3. La dette

3.1 Budget principal et budgets annexes SPA consolidés

Avec une épargne brute de l'ordre de 1 562 k€ en 2023, le délai moyen de remboursement du stock de dette du budget principal et des budgets annexes SPA (seul indicateur pertinent pour apprécier le niveau d'endettement) atteint 2,1 années, ce qui replace très largement Pré-Bocage Intercom-en dehors de la zone de dangerosité (supérieur à 10 ans).

	2019	2020	2021	2022	2023
Capacité de désendettement (en années)	0,8	1,9	10,7	3,9	2,1

Fin 2023, l'encours de la dette du budget principal et des budgets annexes SPA est de 3 298 k€, soit 131 € par habitant.



En 2023, aucun nouvel emprunt n'a été souscrit par Pré-Bocage Intercom, ce qui explique le désendettement progressif depuis 2021.

En revanche, un transfert de 160 k€ de l'emprunt souscrit pour la construction du PSLA VB et VA a été effectué vers le budget PSLA Caumont. Ce transfert n'a aucune incidence sur l'encours de dette de la collectivité

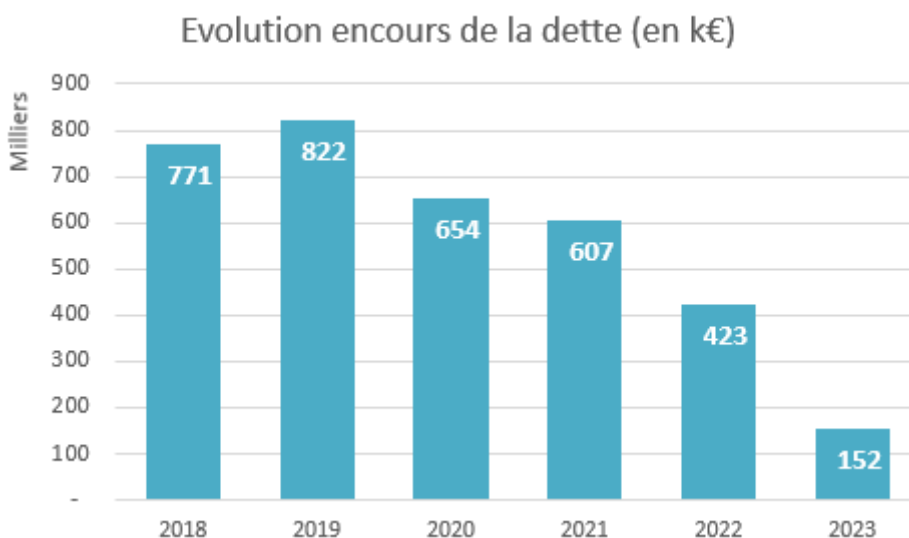
Structure et gestion de la dette intercommunale (banque : la Banque Postale)					
Emprunt	1ère échéance	Dernière échéance	Capital emprunté	Type taux	Niveau taux
Aménagement 31 rue de Vire (espaces administratifs)	01/04/2022	01/01/2037	200.000 €	Fixe	0,62 %
Réhabilitation gymnase Villers Bocage	01/04/2022	01/01/2037	550.000 €	Fixe	0,62 %
Construction PSLA Caumont sur Aure	01/04/2022	01/01/2037	485 000 €	Fixe	0,62 %
(banque : Caisse d'Epargne)					
Réhabilitation bâtiment rue de Vire Les Monts d'Aunay (Prébo cap 2)	06/06/2020	06/03/2035	221 000 €	Fixe	0,46 %
Construction Prébo cap	15/09/2018	15/06/2033	536 000 €	Fixe	1,47 %
Construction PSLA VB et VA	05/09/2020	05/06/2042	2 000 000 €	Fixe	0,68 %

3.2 Budget autonome Déchets Recyclables

Malgré une baisse de l'épargne brute de 216 k€, le délai moyen de remboursement du stock de dette du budget annexe Déchets Recyclables (seul indicateur pertinent pour apprécier le niveau d'endettement) s'est maintenu à 1 année en 2023. En effet, la baisse de l'épargne brute est compensée par la forte baisse du capital restant dû (-271 k€).

	2019	2020	2021	2022	2023
Capacité de désendettement (en années)	4,1	2,0	2,2	1,1	1,0

Fin 2023, l'encours de la dette du budget Déchets-Recyclables est de 152 k€, soit 6 € par habitant.



En 2023, aucun nouvel emprunt n'a été souscrit sur le budget annexe Déchets-Recyclables. On constate une forte baisse du capital restant dû car le transfert de la gestion des déchèteries du territoire au SEROC s'est accompagné du transfert au 1^{er} janvier 2023 de deux emprunts associés à la compétence pour un capital restant dû de 138 k€.
 Par ailleurs, 2 emprunts ont fini d'être remboursés en 2023. Il n'y a plus que 3 emprunts en cours sur ce budget fin 2023 contre 7 fin 2022.

Structure et gestion de la dette intercommunale (banque : Caisse d'Epargne)					
Emprunt	1ère échéance	Dernière échéance	Capital emprunté	Type taux	Niveau taux
Achat matériel harmonisation	05/03/2020	05/12/2024	250.000 €	Fixe	0,20 %
Achat BOM	05/04/2021	05/01/2025	150 000 €	Fixe	0,37 %
Garage atelier stockage	01/12/2015	01/09/2030	110 000 €	Fixe	2,27 %

3.3 Budget ZA des Noires Terres

En 2021, Pré-Bocage Intercom a eu recours à un emprunt, d'un total de 595 000 €, pour financer les travaux d'aménagement de l'Ilot Nord de la ZA des Noires Terres.

Fin 2023, l'encours de la dette du budget ZA Noires Terres est de 526 k€, soit 21 € par habitant.

Structure et gestion de la dette intercommunale (banque : Banque Postale)					
Emprunt	1ère échéance	Dernière échéance	Capital emprunté	Type taux	Niveau taux
Aménagement ZA des Noires Terres	01/04/2022	01/01/2037	595.000 €	Fixe	0,62 %

4. La fiscalité intercommunale

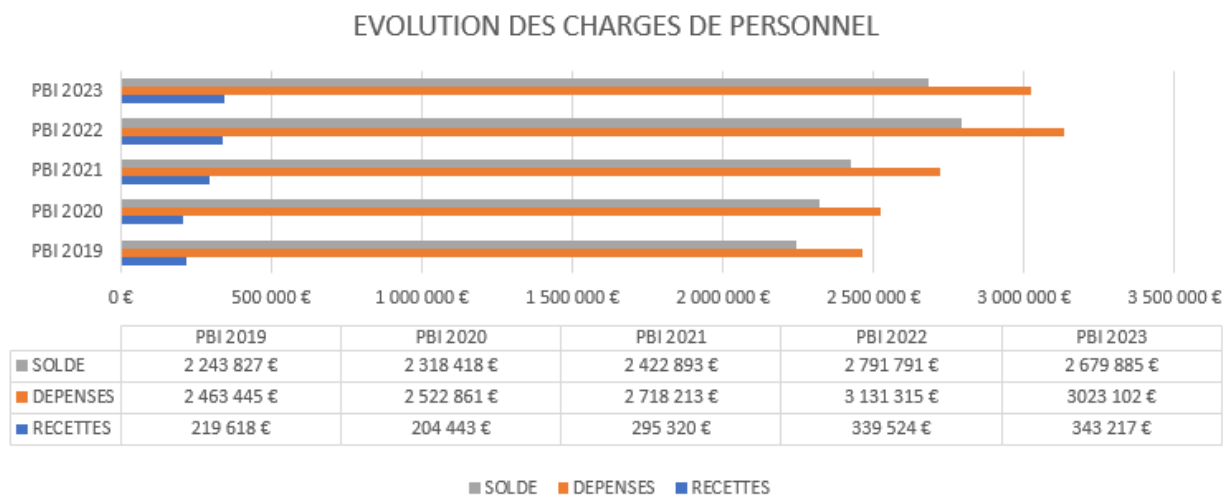
Impôts	Taux 2019	Taux 2020	Taux 2021	Taux 2022	Taux 2023
Taxe d'habitation	7,62%	7,62%	7,62%	7,62%	7,62%
Foncier bâti	1,25%	1,25%	1,55%	2,55%	2,55%
Foncier non bâti	2,75%	2,75%	2,95%	3,95%	3,95%
Cotisation foncière des entreprises	18,88%	18,88%	18,88%	19,88%	19,88%

Les taux sont restés stables en 2023. Les produits fiscaux perçus ont tout de même évolués favorablement grâce à une revalorisation forfaitaire des bases de 7,1% en 2023.

Produits fiscaux perçus	2019	2020	2021	2022	2023
Taxe d'habitation résidences principales puis fraction de TVA	1 463 166	1 493 476	1 500 474	1 646 526	1 691 476
Taxe d'habitation résidences secondaires et logements vacants	76 770	82 864	83 654	87 270	111 297
Taxe foncière sur les propriétés bâties	193 833	207 554	257 652	426 473	463 642
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	131 835	133 940	144 384	187 506	205 910
Cotisation foncière des entreprises	942 521	982 267	1 024 336	1 006 195	1 180 373
CVAE puis fraction de TVA	689 771	696 396	741 979	760 713	790 966
Taxe sur les surfaces commerciales	190 541	222 316	207 591	213 798	232 496
Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux	190 458	194 909	203 276	212 045	225 577
Taxe de séjour	6 879	25 124	19 044	43 676	45 734
TOTAL	3 885 774	4 038 846	4 182 390	4 584 202	4 947 471

La question d'une nouvelle évolution des taux sera abordée lors du vote du budget.

5. Les charges de personnel de l'ensemble de la structure



Les charges de personnels s'élèvent à 3 023 k€ en 2023, soit une baisse de 108 k€ par rapport à 2022. Dans le même temps, les recettes sont restées stables, à hauteur de 343 k€ en 2023 contre 340 k€ en 2022.

Ces recettes correspondent :

- Aux remboursements des rémunérations d'agents absents pour maladie ou congés maternité,
- A la participation des agents aux tickets restaurants (50% de la valeur faciale),
- A la participation de l'Etat au financement des contrats aidés
- Aux participations versées par nos partenaires pour le financement de certains postes

Par conséquent, le coût net de la masse salariale a baissé en 2023 pour s'élever à 2 680 k€ contre 2 792 k€ en 2022. Le tableau suivant retrace son évolution au cours des 5 dernières années.

Evolution coût net masse salariale				
	2019 / 2020	2020 / 2021	2021 / 2022	2022 / 2023
En valeur	+74 591 €	+ 104 475 €	+ 368 898 €	- 111 906 €
En %	+3,3 %	+4,5 %	+15,2 %	- 4,0 %

Entre 2022 et 2023, le coût net de la masse salariale a donc baissé de 112 k€, soit une baisse de 4,0 %.

Cette baisse s'explique en partie grâce à l'évolution des effectifs. Le nombre d'agents étant passé de 81 fin 2022 à 79 fin 2023.

	Nombre d'agents au 31/12					
	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Titulaires	43	41	43	47	56	57
Non titulaires	20	24	23	29	24	22
Autres	4	1	0	1	1	0
TOTAL	67	66	66	77	81	79

La part des agents titulaires comprend des agents en position de détachement ou en disponibilité. Leur nombre est passé de 3 en 2022 à 5 en 2023. Ainsi, le nombre d'agents réellement présent au sein de la structure, et donc rémunérés, s'élève à 74 fin 2023 contre 78 fin 2022.

Cette baisse du nombre d'agents rémunérés explique en partie la baisse de la masse salariale. Elle est due :

- Au transfert de la compétence déchèteries au SEROC (2 agents titulaires transférés au 1^{er} janvier 2023 et un renfort déchèteries non titulaire non renouvelé en janvier 2023)
- A la fin du contrat aidé régisseur technique pour le service culture en janvier 2023

Toutes les créations de postes de l'année 2023 (manager de commerce, chargée d'accueil agence postale de Caumont, assistante du pôle administration générale et technicien rivière) ont donc été financés par la suppression d'autres postes (responsable de service finances, chargée de mission CRTE, responsable du service technique et agent de gestion comptable).

Entre 2022 et 2023, nous constatons une augmentation du nombre de fonctionnaires titulaires malgré le transfert de 2 agents au SEROC. Cette augmentation est liée à la titularisation de 3 agents non contractuels au cours de l'exercice 2023. Le nombre de contractuels a baissé en 2023, mais moins que prévu, car sur les 4 postes créés en 2023, 3 ont été pourvus par des contractuels.

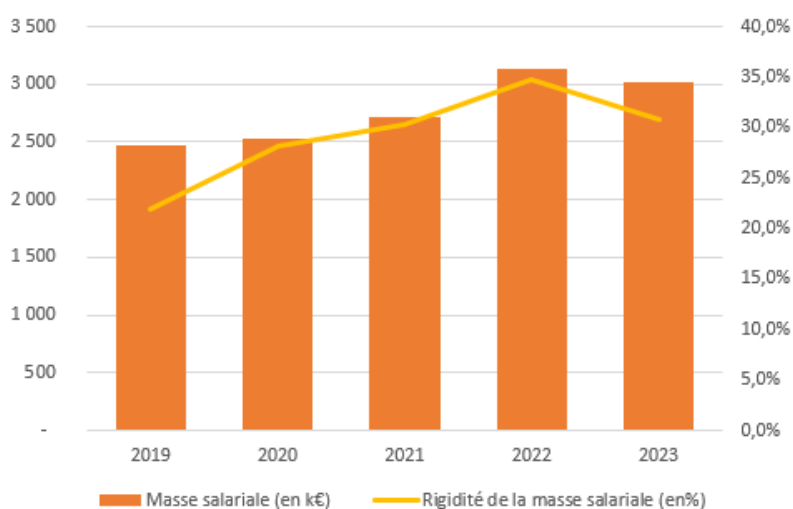
La baisse de la masse salariale s'explique également par les mouvements de personnel ayant entraîné des vacances de postes sur plusieurs mois et par le non-remplacement de plusieurs congés maternité et paternité.

Associés à la baisse du nombre d'agents, ces éléments ont permis de compenser :

- L'augmentation de la valeur du point sur 6 mois supplémentaires par rapport à 2022, compte tenu que celle-ci n'est intervenue qu'au 1^{er} juillet 2022,
- La nouvelle augmentation de la valeur du point de 1,5% au 1^{er} juillet 2023,
- Le versement de la prime pouvoir d'achat en décembre,
- Les évolutions de carrière liées au statut (avancements d'échelon)
- Des charges de mise à disposition de personnel supplémentaires notamment liées à la reprise du gymnase de Caumont sur Aure et à la mise à disposition d'un agent d'entretien sur l'ALSH de Val d'Arry,
- Le reclassement des agents de catégorie C lié aux différentes augmentations du SMIC en 2023,

La rigidité de la masse salariale, ratio qui indique la part de la masse salariale dans les dépenses réelles de fonctionnement de la collectivité, a également baissé en 2023 pour atteindre 30,8% contre 34,7%. Cette baisse importante est due au double effet de la baisse de 112 k€ de la masse salariale et l'augmentation de 798 k€ des dépenses réelles de fonctionnement (9,8 M€ en 2023).

Evolution de la masse salariale
de 2019 à 2023



	2019	2020	2021	2022	2023
Masse salariale (en k€)	2 463	2 524	2 718	3 131	3 023
Rigidité de la masse salariale (en%)	21,9%	28,1%	30,3%	34,7%	30,8%

6. La politique d'investissement 2023-2027

6.1 Budget principal

En 2023, 2 205 k€ de dépenses d'équipements ont été mandatées sur le budget principal. Les restes à réaliser, c'est-à-dire les dépenses engagées mais pas encore réalisées sont de 991 k€.

Les principales dépenses concernent :

- La réhabilitation de la MSAP de Villers-Bocage (1 207 k€ mandatés et 83 k€ de restes à réaliser sur 2024)
- La réfection de la piste d'athlétisme du stade Roger Basset des Monts d'Aunay (251 k€ mandatés et 6 k€ de restes à réaliser sur 2024)
- Le programme voirie (288 k€ mandatés et 664 k€ de restes à réaliser sur 2024)
- La réhabilitation du gymnase de Villers-Bocage (115 k€ mandatés et 9 k€ de restes à réaliser sur 2024)
- Le début de l'opération de déconstruction reconstruction du gymnase des Monts d'Aunay (45 k€ mandatés)
- La réalisation de l'étude sur le devenir de la piscine intercantonale de Villers-Bocage (35 k€)

Pour financer ces investissements, 501 k€ de subventions ont été perçues en 2023 et 1 460 k€ sont inscrites en restes à réaliser pour 2024. Les subventions obtenues concernent :

- La réhabilitation du gymnase de Villers-Bocage (98 k€ perçus et 747 k€ de restes à réaliser sur 2024)
- La réhabilitation de la MSAP de Villers-Bocage (194 k€ perçus et 487 k€ de restes à réaliser sur 2024)
- Le programme voirie (163 k€ perçus au titre du programme 2021 et 99 k€ de DETR notifiés inscrits en restes à réaliser sur 2024 au titre du programme 2022)
- La réfection de la piste d'athlétisme (88 k€ de DSIL et 87 k€ du Conseil Départemental notifiés et inscrits en restes à réaliser sur 2024)

Vous trouverez dans les tableaux ci-dessous le détail par opération des dépenses d'équipements réalisées en 2023 et leurs subventionnements, ainsi que ce qui est prévu jusqu'en 2027 dans la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) de Pré-Bocage Intercom.

PROGRAMME	2023	2024	2025	2026	2027	2023 - 2027
101 MATERIEL	84 553 10,7 k€ refonte site internet 63 k€ matériel informatique 7,3 k€ mobilier 3,6 k€ matériel divers	124 128 30 k€ RAR 208 électrique 17,6 k€ RAR véhicule Berlingot 9,2 k€ RAR Visiophone MSAP LMDA 4,3 k€ RAR mobilier, matériel 1,7 k€ RAR Flocage véhicules 34 k€ matériels informatique 1,8 k€ 4 frigos gymnases 2,6 k€ lave linge + sèche linge 5 k€ mobilier prévention 3,1 k€ mobilier 3 k€ autolaveuse MSAP VB 4,4 k€ matériel ergo 3,5 k€ cloison vitrée AP VA 4 k€ logiciel de réservation salle	44 600 38 k€ matériels informatique 6,6 k€ mobilier	44 600 38 k€ matériels informatique 6,6 k€ mobilier	44 600 38 k€ matériels informatique 6,6 k€ mobilier	342 482
102 BÂTIMENT SERVICES GENERAUX	27 884 5,9 k€ étude charpente MSAP PV 8,2 k€ Variateur et leds bureaux 7,5 k€ remplacement porte MSAP 1,4 k€ défibrillateur MSAP LMDA 4,9 k€ travaux AP Caumont	54 722 25,1 k€ RAR peinture toiture 2 k€ travaux ferme MSAP LMDA 7 k€ Hotte+Crédance+rideaux MDA 12,8 k€ Variateur et leds bureaux 0,8 k€ borne de recharge voiture élec 7 k€ matériel mobilier	40 000	40 000	40 000	202 606
103 VOIRIE	288 145 288,1 k€ solde Voirie 2022	1 364 313 604,5 k€ RAR Voirie 2023 59,8 k€ RAR Pont de Seulline 700 k€ Voirie 2024	700 000	700 000	700 000	3 752 459
106 PÔLE VILLERS BOCAGE	1 206 815 1,2 M€ Travaux réhabilitation MSAP VB	83 227 83,2 k€ RAR 2023	-	-	-	1 290 042
107 EXTENSION MAISON SERVICE PUBLIC	4 089 4,1 k€ aménagement accueil MSAP LMDA	-	-	-	-	4 089
108 EXTENSION MSAP PÔLE ADMINISTRATION	759	-	-	-	-	759
111 BOUCLES VELO	25 314 25,3 k€ mise en œuvre projet	7 586 7,6 k€ RAR 2023	-	-	-	32 899
113 PLANTATIONS D'ARBRES	-	53 668 10 k€ RAR Plantation Bossy-Cevert 20 k€ RAR clôture bassin ZA Coulvain 20 k€ plantations ZA des Noires Terres 3,7 k€ clôture minibig forest Coulvain	-	-	-	53 668

Subventions	
	8 122
6,1 k€ Visiophone MSAP LMDA 2,0 k€ RAR SDEC voiture électrique	
	262 364
162,5 k€ DETR Programme voirie 2021 99 k€ RAR DETR Programme voirie 2020	
	680 751
3,1 k€ Videoprotection MSAP VB 251,2 k€ CD14 dont 173,4 k€ en RAR 50 k€ RAR CAF 376,4 k€ DETR dont 263,5 k€ en RAR	
	21 932
21,9 k€ RAR CD14 et DETR	

PROGRAMME	2023	2024	2025	2026	2027	2023 - 2027
124 POLITIQUE HABITAT	22 130 9,6 k€ étude habitat 12,5 k€ Habiter mieux	48 500 16,5 k€ RAR Habiter mieux 2023 32 k€ Habiter mieux 2024	32 000	32 000	32 000	166 630
125 MAISON CITOYENNE CAUMONT S/ AURE	1 104 1,1 k€ mobilier RPE	-	-	-	-	1 104
131 EQUIPEMENTS SPORTIFS	288 711 5,5 k€ MOE Piste athlé 240,2 k€ travaux piste athlé 4,5 k€ éclairage piste athlé 29,6 k€ carrelage couloir Cahagnes 1,3 k€ bornage gymnase Caumont 2,6 k€ remplacement câbles basket gymnase Cahagnes 3,3 k€ 2 containers salle des fêtes 1,6 k€ batteries autolaveuses	78 785 6,4 k€ RAR MOE Piste athlé 3,3 k€ RAR couloir gymnase Cahagnes 1,1 k€ RAR Potences sacs de frappes 25 k€ radiants gaz gymnase VB 25 k€ fonds de concours vestiaires 3 k€ abri piste athlétisme 15 k€ travaux divers gymnases	40 000 40 k€ matériels, travaux divers	40 000 40 k€ matériels, travaux divers	40 000 40 k€ matériels, travaux divers	487 496
133 GYMNASSE VILLERS	115 067 7,9 k€ MOE 102,3 k€ travaux 1,8 k€ peinture hall 1,4 k€ remplacement fenêtre local 5 1 k€ mobilier 0,6 k€ panneau financeurs	15 609 9,6 k€ RAR 2023 4,6 k€ signalétique extérieure 1,4 k€ signalétique intérieure	-	-	-	130 676
135 RECONSTRUCTION GYMNASSE LES MONTS D'AUNAY	44 911	835 525	1 748 000	1 691 564	-	4 320 000
136 ETUDE PISCINE VILLERS-BOCAGE	35 460					35 460
137 REHABILITATION GYMNASSE CAUMONT-SUR-AURE		174 000	696 000	1 392 000	1 218 000	3 480 000
140 ENFANCE	5 956 2,7 k€ Aménagement ext siège 2,9 k€ mobilier MSAP VB 0,4 k€ mobilier local jeunes Caumont	6 681 1,7 k€ RAR Mobilier MSAP VB 3,5 k€ aménagement école Livry 1,5 k€ mobilier	5 000	5 000	5 000	27 637
153 ZONAGE D'ASSAINISSEMENT VAL D'ARRY		2 573 2,6 k€ RAR 2023				2 573
154 ZONAGE ASSAINISSEMENT VILLY BOCAGE	738	4 200 4,2 k€ RAR 2023	-	-	-	4 938

Subventions	
13,5 k€ Sub étude habitat	13 531
87,6 k€ RAR 2023 DSIL piste athlétisme 87,3 k€ RAR 2023 CD14 piste athlétisme	174 868
42 k€ acompte DSIL 2019 747,3 k€ RAR 2022	747 320
660 k€ Région 660 k€ CD 14 900 k€ DSIL	2 220 000
8,75 k€ Participation SIVU 17,7 k€ RAR FNADT	26 595
625 k€ Sub Région 500 k€ Sub CD 14 580 k€ Fonds vert / DETR	1 705 000

PROGRAMME	2023	2024	2025	2026	2027	2023 - 2027
160 ZONES ACTIVITES		173 190 29,4 k€ acqu. Terrain Breizh-Ilet 7,8 k€ Acquisition ZA Val d'Arry 96 k€ acqu. Terrain extension ZA Couvain 10 k€ reprise signalisation ZA 30 k€ étude recherche porteur de projets entrée allée des châtaigniers				173 190
170 PLUI EST	6 324 6,3 k€ modification simplifiée	25 000 25 k€ modif de droit commun	-	-	50 000	81 324
171 PLUI OUEST	2 592 2,6 k€ modification simplifiée	25 000 25 k€ modif de droit commun	-	-	50 000	77 592
172 SCOT	7 740	100 000	100 000	92 260		300 000
174 ADS		6 075 1,1 k€ RAR Logiciel NetPDF 5 k€ mobilier, informatique	5 000	5 000	5 000	21 075
190 CULTURE	4 623 4,6 k€ matériel	5 000 5,0 k€ matériel	5 000	5 000	5 000	24 623
191 FRICHE PHILIPS	-	48 800 28,8 k€ RAR 2023 20 k€ études complémentaires				48 800
200 ACCOMPAGNEMENT DEVELOPPEMENT DURABLE	4 339 4,3 k€ aide acqu. Récupérateur d'eau	35 661 2,5 k€ RAR Récupérateurs d'eau 20 k€ AAP Biodiversité 13,2 k€ enveloppe non utilisée en 2023 aide acqu. récupérateur d'eau	20 000	20 000	20 000	100 000
201 ETUDES	-	159 975 40,0 k€ RAR 2023 étude mobilité 60,0 k€ Trame verte et bleue 60,0 k€ Programme Alimentaire territorial				159 975
TOTAL INVESTISSEMENTS	2 177 255	3 432 219	3 435 600	4 067 424	2 209 600	15 322 098

Subventions
9 000
9 k€ Dotation générale de décentralisation
105 990
16 k€ Caisse des dépôts étude mobilité 48 k€ Etude trame verte et bleue financée à 80% 42 k€ Programme alimentaire territorial financé à 70%
5 975 473

N'ont pas été inscrits à la programmation pluriannuelle des investissements 2024 – 2027 :

- La réhabilitation de la friche Philips sur la commune de Villers Bocage
- D'éventuelles actions en matière de mobilité

6.2 BUDGET ANNEXE SPANC (autonome)

Aucune dépense d'équipement n'a été mandatée sur ce budget en 2023. En revanche, 177 k€ de subventions versées à PBI par l'agence de l'eau ont été reversés aux particuliers ayant réalisés des travaux de mise aux normes de leur assainissement non collectif.

6.3 BUDGET ANNEXE DECHETS RECYCLABLES (autonome)

Au total, ce sont 83 k€ qui ont été investis dans la politique de gestion des déchets dont :

- 48 k€ pour l'acquisition d'une nouvelle solution embarquée de lecture des bacs pucés,
- 32 k€ pour de l'acquisition de bacs jaunes, OM et PAV verre,
- 3 k€ pour du mobilier.

6.4 BUDGET ANNEXE BAT RUE DE VIRE

Aucune dépense d'investissement n'a été réalisée sur ce budget en 2023. En revanche, le solde de la subvention DETR obtenue pour la construction du bâtiment a été titrée à hauteur de 136 500 €.

6.5 BUDGET ANNEXE PREBOCAP

En 2023, 1 250 € ont été utilisés pour renouveler du matériel informatique et 600 € pour réaliser le marquage au sol du portail.

6.6 BUDGETS ANNEXE ZA NOIRES TERRES

Ce budget est un budget de stock, les écritures d'investissement sont donc celles reprenant les variations de stock. Les travaux se sont poursuivis en 2023 pour un montant de 75 k€. Par ailleurs, 4 parcelles d'une surface totale de 16 794 m² ont été vendues en 2023 pour 323 k€.

6.7 BUDGET ANNEXE ZA VAL D ARRY

Ce budget est un budget de stock, les écritures d'investissement sont donc celles reprenant les variations de stock. La poursuite de l'aménagement de la ZA de Val d'Arry a eu lieu en 2023 avec 314 k€ de dépenses mandatées au cours de l'exercice.

6.8 BUDGET ANNEXE ZA LES MONTS D'AUNAY

Ce budget est un budget de stock, les écritures d'investissement sont donc celles reprenant les variations de stock. Ce budget a été créé au cours de l'exercice 2022. Des études à hauteur de 5 k€ sur le terrain envisagé pour la construction de la zone ont été réalisées en 2023.

6.9 BUDGET ANNEXE PSLA VB VA

L'opération de construction de ce PSLA bi-site s'est poursuivie en 2023 avec la réalisation de 65 k€ de dépenses et 799 k€ de recettes (790 k€ de subventions et 9 k€ de FCTVA). Pour clôturer l'opération, 29 k€ de dépenses et 1 139 k€ de subventions sont inscrits en restes à réaliser pour l'exercice 2024.

6.10 BUDGET ANNEXE PSLA CAUMONT

L'opération de construction de ce PSLA s'est poursuivie en 2023 avec la réalisation de 128 k€ de dépenses et 715 k€ de recettes (490 k€ de subventions, 219 k€ de FCTVA et 5 k€ de remboursement de taxe d'aménagement). Pour clôturer l'opération, 27 k€ de dépenses et 364 k€ de subventions sont inscrits en restes à réaliser pour l'exercice 2024. L'équilibre global de l'opération a été assurée par le transfert de 160 000 € d'emprunts du budget PSLA VB et VA vers le budget PSLA Caumont en 2023.

III – L'ANALYSE FINANCIERE PROSPECTIVE 2024-2027 DU BUDGET PRINCIPAL

L'analyse financière prospective et la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) sont deux outils de pilotage financier indispensable à un suivi budgétaire efficient.

La prospective financière est le document cadre de long terme pour les élus, la direction et les services. Elle a pour objectif de déterminer les capacités futures de la collectivité à porter ses investissements. A partir d'hypothèses posées sur les grandes masses budgétaires, elle détermine si l'enveloppe d'investissement prévue permet de respecter les contraintes de gestion sur le long terme (capacité de désendettement, ratios d'épargne).

La PPI est quant à elle un document servant à affiner le choix des investissements retenus et à calibrer leur exécution sur la durée du mandat. En ce sens, une PPI est un détail du montant des investissements prévus dans le cadre de la prospective.

Il est important de noter que ces deux outils de pilotage sont dynamiques, vivants, dans le sens où ils ont vocation à s'adapter sans cesse aux évolutions macro (croissance, PLF...) et micro (progression recettes fiscales, estimations des travaux...). Ils font donc l'objet de mise à jour régulière à chaque fois que le contexte l'exige.

Après avoir détaillé les hypothèses retenues pour l'évolution des recettes puis des dépenses de fonctionnement, nous analyserons si la PPI envisagée est concordante avec les contraintes de gestion sur le long terme (capacité de désendettement, taux d'épargne brute).

Les dépenses et les recettes liées à l'exercice de la compétence GEMAPI ont été isolées pour les besoins de cette étude financière prospective car les dépenses liées à l'exercice de cette compétence sont intégralement supportées par la taxe GEMAPI et les subventions versées par l'Agence de l'Eau.

1. Les recettes de fonctionnement du budget principal

1.1 Concours de l'Etat et subventions

Concours de l'Etat	2023	2024	2025	2026	2027
DGF	1 095 541	1 085 845	1 076 241	1 066 848	1 057 661
<i>Dotation d'intercommunalité</i>	<i>650 078</i>	<i>649 291</i>	<i>649 291</i>	<i>649 291</i>	<i>649 291</i>
<i>Dotation de compensation</i>	<i>445 463</i>	<i>436 554</i>	<i>426 950</i>	<i>417 557</i>	<i>408 370</i>
FPIC	291 383	291 383	291 383	291 383	291 383
DCRTP	15 717	15 513	15 202	14 898	14 600
FDTP	52 840	50 621	49 608	48 616	47 644
FCTVA	15 578	15 983	16 302	16 587	16 878
TOTAL	1 471 059	1 459 345	1 448 736	1 438 332	1 428 166

L'estimation de la **dotation globale de fonctionnement** est à la baisse entre 2024 et 2027, compte tenu de la baisse régulière constatée depuis 2018 de la part **dotation de compensation**. L'enveloppe affectée à la dotation de compensation est réduite chaque année en loi de finances pour financer les hausses annuelles de DSU et de DSR. Pour 2024, l'enveloppe est réduite de 2,0%. Pour les années 2025 à 2027, il est prévu que l'écurement soit de -2,2% chaque année.

En ce qui concerne la **dotation d'intercommunalité**, Pré-Bocage Intercom bénéficie d'un mécanisme de garantie du fait de la faible richesse du territoire. Ainsi, chaque année, PBI percevra au moins le montant de dotation d'intercommunalité

par habitant perçu l'année précédente. Comme le nombre d'habitants du territoire est supposé stable entre 2024 et 2027, cette dotation est supposée constante sur cette période.

La loi de finances 2023 a supprimé le critère d'effort fiscal supérieur à 1 qui rendait Pré-Bocage Intercom inéligible au **FPIC**. Notre territoire est donc de nouveau bénéficiaire depuis 2023. Le gain pour l'intégralité du territoire se porte à 693 k€ dont 291 k€ pour l'intercommunalité. Comme aucune modification n'a été apportée au FPIC par la loi de finances 2024 et que l'enveloppe globale est constante depuis 2017, il est prévu que PBI bénéficie chaque année de 291 k€ jusqu'en 2027.

Subventions et participations	2023	2024	2025	2026	2027
Postes subventionnés	117 559	87 500	85 000	80 000	50 000
Participations Enfance Jeunesse	222 066	208 874	208 874	208 874	208 874
Maisons France services	105 000	120 000	135 000	150 000	150 000
Participation CD14 gymnases	34 633	34 633	34 633	34 633	34 633
Culture	50 136	16 000	16 000	16 000	16 000
Sentiers de randonnées	12 480	12 480	12 480	12 480	12 480
Programme Haies	68 938	89 135	53 900	53 900	53 900
Autres participations et subventions	28 306	-	-	-	-
TOTAL	639 118	568 622	545 887	555 887	525 887

Le tableau ci-dessus détaille les subventions anticipées entre 2024 et 2027. On constate une baisse en 2024 due à l'arrêt du subventionnement des postes de chargé de mission PCAET et CRTE et à une subvention européenne exceptionnelle de 50 k€ perçue en 2023 par le service culturel.

Entre 2024 et 2027, les subventions sont supposées globalement constantes exceptés les financements des maisons France Services qui vont augmenter de 5k€ par an par maison France Services entre 2024 et 2026. En 2026, la subvention atteindra 50 k€ par maison France Services.

1.2 Fiscalité

Les hypothèses suivantes ont été appliquées à nos produits de fiscalité :

- Un maintien des taux d'imposition à leur niveau de 2022 jusqu'en 2027 (bien que la question d'une nouvelle évolution des taux devra être abordée lors du vote de chaque budget),
- Une revalorisation des valeurs cadastrales selon les hypothèses d'inflation précisées en 1^{ère} partie (+3,9% pour 2024),
- Une évolution de la TVA nationale estimée à +3,5% en 2024 (hypothèse plus prudente que celle du gouvernement) puis comme la somme du PIB et de l'inflation entre 2024 et 2027. Cette évolution de TVA nationale sert à déterminer les recettes perçues en compensation de la suppression de la taxe d'habitation et de la CVAE.

Les recettes suivantes sont anticipées :

Produits fiscaux perçus	2023	2024	2025	2026	2027
Taxe d'habitation résidences principales puis fraction de TVA	1 691 476	1 750 678	1 803 198	1 851 884	1 901 885
Taxe d'habitation résidences secondaires et logements vacants	111 297	115 638	118 644	121 017	123 135
Taxe foncière sur les propriétés bâties	463 642	477 859	490 023	499 623	508 192
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	205 910	213 940	219 503	223 893	227 811
Cotisation foncière des entreprises	1 180 373	1 226 408	1 258 294	1 283 460	1 305 921
CVAE puis fraction de TVA	790 966	818 650	843 209	865 976	889 357
Taxe sur les surfaces commerciales	232 496	241 563	247 844	252 801	257 225
Imposition forfaitaire des entreprises de réseaux	225 577	231 216	235 841	239 968	244 167
Taxe de séjour	45 734	50 000	50 000	50 000	50 000
TOTAL	4 947 471	5 125 952	5 266 556	5 388 622	5 507 693

Ces recettes sont particulièrement dynamiques, notamment grâce aux hypothèses d'inflation.

1.3 Autres recettes de fonctionnement

Autres recettes de fonctionnement	2023	2024	2025	2026	2027
Attribution de compensation reçue	354 354	349 075	349 075	349 075	349 075
Produits des services, du domaine et ventes	90 782	107 540	107 540	107 540	107 540
Autres produits de gestion courante	61 492	20 994	20 994	20 994	20 994
Atténuations de charges	78 628	65 000	65 650	66 307	66 970
Produits exceptionnels	13 740	5 000	5 000	5 000	5 000
TOTAL	598 996	547 609	548 259	548 916	549 579

Les autres recettes de fonctionnement sont supposées stables par mesure de prudence.

2. Les dépenses de fonctionnement du budget principal

2.1 Charges de personnel

Le budget prévisionnel 2024 s'élève à 2 697 404 € (y compris 113 k€ de charges de personnel GEMAPI (retraitées dans le cadre de cette prospective).

Le BP 2023 prévoyait 2 521 969 €. Toutefois, de nombreux éléments sont intervenus en cours d'année 2023 et le budget n'a été réalisé qu'à hauteur de 91,0 % (93,9% en 2022) pour une réalisation globale de 2 294 082 € (y compris 110 k€ de charges de personnel GEMAPI). Cela représente environ 228 k€ de charges de personnel non réalisées sur l'année 2023.

Cela s'explique par plusieurs éléments :

- Les mouvements de personnel ayant entraîné de nombreuses vacances de postes sur plusieurs mois :
 - Chargée de mission CRTE : vacance sur 8 mois
 - Responsable service technique : vacance sur 6 mois
 - Agent de gestion comptable : vacance sur 3 mois
 - Responsable enfance-jeunesse : vacance sur 1 mois
 - Manager de commerce : présente sur 7 mois au lieu de 9 mois

- Chargée d'accueil agence postale de Caumont : présente sur 7 mois au lieu de 9 mois
- Assistante du pôle administration générale : présente sur 2,5 mois au lieu de 9 mois
- Responsable service comptabilité : vacance sur 7 mois
- Des renforts prévus au budget mais finalement peu mobilisés (40 k€ d'économies),
- Un nombre de jours de maladie conséquent entraînant une diminution des rémunérations notamment par la déduction de la carence,
- Des congés maternité et paternité non remplacés,
- Une hausse du point d'indice de 1,5% au 1^{er} juillet contre 3,5% prévus lors du vote du BP

Néanmoins, l'écart constaté entre le réalisé 2023 et le BP 2024 s'élève à 403 k€.

Cela s'explique notamment par :

- Une prévision qui se base sur une occupation de tous les postes ouverts à 100% sur l'année 2024,
- Une augmentation de la valeur du point sur 6 mois supplémentaires, compte tenu que celle-ci n'est intervenue qu'au 1^{er} juillet 2023 mais qu'il convient de la prévoir sur la totalité de l'année 2024 (+13 k€),
- De la hausse de 5 points d'indice au 1^{er} janvier qui concerne l'intégralité des agents (+16 k€),
- De la prévision d'une nouvelle augmentation à hauteur de 3,5% sur 6 mois au regard de l'inflation constatée (+30 k€),
- Des créations de postes : directeur, technicien ruissellement, assistant communication (100 k€),
- Deux renforts temporaires prévus en cas de besoin (+30 k€),
- Le recrutement de 2 stagiaires (8 k€).

Ces augmentations sont toutefois à nuancer puisque certains postes sont financés et viennent donc impacter positivement les recettes.

En prospective, il est impératif de prévoir un taux de vacance des postes. En effet, les postes ne sont jamais occupés à 100% du fait des départs et des arrivés qui rythment la vie de notre collectivité. Ainsi, la prospective se base sur les hypothèses suivantes :

- Un taux de vacance de 6% pour 2024,
- Aucune création de poste non financée sur la période 2025-2027,
- Un taux de vacance de 3% sur la période 2025-2027,
- Une évolution de 3% de la masse salariale en 2026 et 2027 due au glissement vieillesse technicité, concept désignant l'évolution de la masse salariale liée au vieillissement, à l'avancement de carrière des agents, à leur réussite aux différents concours et aux évolutions réglementaires telles que la revalorisation du point d'indice.

Avec ces hypothèses, nous obtenons les charges de personnel suivantes (sans les dépenses de personnel GEMAPI) :

	2023	2024	2025	2026	2027
Charges de personnel	2 184 082	2 400 836	2 507 450	2 582 674	2 660 154

Les hypothèses de prospective ont permis de réduire la hausse de 403 k€ entre le réalisé 2023 et le BP 2024 à 217 k€. En 2025, il est prévu une nouvelle hausse de 107 k€ uniquement due à la réduction du taux de vacance des postes.

Ces résultats nous montrent que la variation de la masse salariale est très sensible et qu'il est impératif de la maîtriser pour garantir une situation financière équilibrée sur le long terme.

2.2 Subventions et participations

Subventions et participations	2023	2024	2025	2026	2027
Subventions Enfance Jeunesse	519 369	584 962	602 511	620 586	639 204
Subventions politique numérique	24 500	-	-	-	-
Subventions associations sportives	128 787	140 000	140 000	140 000	140 000
Subventions Culture	158 621	169 537	173 287	176 787	183 858
Subventions Développement durable	7 500	3 500	3 500	-	-
Subventions Développement économique	-	-	-	-	-
Office de tourisme	113 288	113 369	113 369	113 369	113 369
Participation SIVU		155 600	311 200	318 980	318 980
Contributions	9 677	9 967	10 177	10 355	10 536
Déficit budget annexe Prebocap	41 802	30 000	30 000	30 000	30 000
TOTAL	1 003 543	1 206 935	1 384 043	1 410 077	1 435 947

Globalement, les subventions et participations sont prévues en hausse de 203 k€ en 2024, puis de nouveau de 177 k€ en 2025.

Après la réalisation en 2023 d'une étude sur le devenir de la piscine intercantonale de Villers-Bocage, le choix a été fait de construire la prospective financière avec comme hypothèse majeure le transfert de la compétence à l'intercommunalité à compter du 1^{er} juillet 2024. Si le transfert a lieu, Pré-Bocage Intercom va remplacer les communes de Villers-Bocage, Les Monts d'Aunay et Caumont-sur-Aure dans le syndicat intercantonal et va verser chaque année une participation au syndicat en lieu et place des communes. Les modalités de ce transfert de charges seront définies par la CLECT. Cette nouvelle participation explique la forte hausse constatée en 2024 et en 2025 puisque Pré-Bocage Intercom va verser une participation de 156 k€ en 2024 (pour l'exercice de la compétence sur les 6 derniers mois de l'année) et de 311 k€ en 2025 (exercice de la compétence en année pleine).

Participation au SIVU mise de côté, les participations et subventions sont prévues en augmentation de 47 k€ en 2024. Cette hausse est due à des demandes d'augmentation de subvention de nos partenaires. Ces hausses seront soumises au vote lors de l'examen du Budget Primitif. Ces subventions concernent :

- Les associations enfance-jeunesse : toutes les structures ont demandé des hausses car elles subissent une augmentation de leur fréquentation.
- Les associations sportives
- Les associations culturelles et notamment l'école de musique.

La subvention versée à l'office de tourisme dépend du nombre d'habitants du territoire. Elle est supposée constante car dans cette prospective, il n'est pas prévu d'augmentation de la population.

2.3 Autres dépenses de fonctionnement

Autres dépenses de fonctionnement	2023	2024	2025	2026	2027
Charges à caractère général	1 171 821	1 223 909	1 248 387	1 270 234	1 292 463
Atténuations des produits	1 900 636	1 769 901	1 645 369	1 646 256	1 647 159
Autres charges de gestion courante	183 465	170 000	168 770	173 683	178 744
TOTAL	3 255 922	3 163 810	3 062 526	3 090 173	3 118 366

Les **charges à caractère général** sont prévues en augmentation de 52 k€ en 2024, soit une hausse de 4,4%. Cette hausse, supérieure à l'inflation, est due au report d'une partie du programme 2023 de plantation de haies bocagères sur l'exercice 2024. Les autres charges à caractère général sont supposées stables ou en très légère augmentation. A partir de 2025, on suppose une évolution des charges à caractère général comme l'inflation (+2% en 2025 et +1,75% en 2026 et 2027),

Les **atténuations de produits** sont prévues en baisse de 131 k€ en 2024, puis de nouveau de 125 k€ en 2025. Cette baisse est due aux modifications des attributions de compensation liées au transfert de la compétence piscine à l'intercommunalité. Comme le transfert est prévu au 1^{er} juillet, il a un impact sur 6 mois en 2024 et en année pleine à partir de 2025. Les modalités de ce transfert seront définies par la CLECT. Par mesure de prudence, c'est l'hypothèse la plus défavorable financièrement pour Pré-Bocage Intercom qui a été choisie pour la construction de ce scénario d'analyse financière prospective. Cette hypothèse se base sur des participations au SIVU de 326 k€ par an alors que les AC ne sont réduites que de 251 k€, soit un manque à gagner pour l'intercommunalité de 75 k€.

3. Le financement des investissements et la charge de la dette

Le volume d'investissement prévu dans la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) présentée dans la 2^{ème} partie est de 13,1 M€ sur la période 2024-2027. Ces investissements sont financés par :

Financement des investissements	en k€	en %
Subventions	5 475	42%
FCTVA	1 929	15%
Autres recettes	405	3%
Autofinancement	2 633	20%
Prélèvement fonds de roulement	203	2%
Emprunt	2 500	19%
PPI 2024-2027	13 145	100%

La réalisation du PPI nécessite de contracter 2,5 M€ d'emprunts sur la période : 1,5 M€ en 2025 et 1,0 M€ en 2026.

Les emprunts simulés en prospective sont remboursés sur 15 ans avec annuités constantes et à des taux fixes de 3,5%.

La charge de la dette est fortement impactée par ces emprunts puisqu'elle est multipliée par 5 entre 2023 et 2027 (de 56 k€ à 271 k€).

Charge de la dette	2023	2024	2025	2026	2027
Intérêts	4 855	4 414	4 104	56 294	88 263
Remboursement en capital	50 868	50 000	50 000	128 238	182 783
TOTAL	55 723	54 414	54 104	184 532	271 046

4. Les résultats de la simulation et les conséquences financières à long terme

Il existe 2 ratios clés de la santé financière d'une collectivité :

- **Le taux d'épargne brute** (épargne brute / recettes réelles de fonctionnement) : ce ratio indique la part des recettes de fonctionnement qui peuvent être consacrées pour investir ou rembourser de la dette (ayant servi à investir). Il s'agit de la part des recettes de fonctionnement qui ne sont pas absorbées par les dépenses récurrentes de fonctionnement. Il est généralement admis qu'un ratio supérieur à 10% est signe de bonne gestion.
- La **capacité de désendettement** (encours de dette / épargne brute) : Ce ratio est un indicateur de solvabilité. La collectivité est-elle en capacité de rembourser sa dette ? Ce ratio indique le nombre d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en supposant qu'elle y consacre toutes ses ressources disponibles. Il est généralement admis qu'au-delà de 10 années la situation devient problématique.

Le tableau ci-dessous récapitule les résultats de la simulation et indique l'évolution des ratios financiers du budget principal jusqu'en 2027 :

Principaux indicateurs financiers	2023	2024	2025	2026	2027
Epargne brute hors GEMAPI	1 207 729	925 032	850 815	792 040	708 095
Taux d'épargne brute hors GEMAPI	18,8%	14,0%	12,5%	11,4%	10,1%
Capital restant dû au 31 décembre	662 500	612 500	2 062 500	2 934 762	2 752 479
Capacité de désendettement	0,5	0,7	2,4	3,7	3,9
Fonds de roulement	2 613 014	2 712 976	2 546 189	2 443 218	2 409 370

Les résultats de la simulation sont les suivants :

- L'épargne brute se dégrade fortement dès 2024 puisqu'elle baisse de 283 k€. Cette baisse est due à l'augmentation de la masse salariale et à un transfert de la compétence piscine déséquilibré.
- Le taux d'épargne brute de la collectivité reste supérieur à 10% tout au long de la période étudiée. Sa dégradation en 2026 et 2027 est principalement due à l'augmentation de la charge d'intérêt. Mais celle-ci se stabilise à partir de 2027. Toutefois, ce taux continuera de se dégrader petit à petit à cause de charges évoluant plus ou moins comme l'inflation alors que les dotations de l'Etat sont quasi stables et que les taux d'imposition sont inchangés.
- Le capital restant dû passe de 662 k€ fin 2023 à 2 752 k€ en 2027. Cette hausse est due aux 2,5 M€ d'emprunts réalisés sur la période pour financer la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI).
- La capacité de désendettement augmente progressivement au même rythme que la réalisation des emprunts. Elle sera de 3,9 années fin 2027, ce qui reste tout à fait acceptable.

En conclusion, le niveau d'épargne brute est suffisant pour garantir sur le long terme l'équilibre financier du budget principal de Pré-Bocage Intercom puisque l'autofinancement dégagé par la section d'investissement permet de financer la PPI.

Toutefois, on constate que la collectivité ne dispose d'aucune marge de manœuvre puisque le taux d'épargne brute se rapproche de 10% en 2027. Ainsi, toute nouvelle dépense (projet d'investissement, recrutement, prise de compétence) devra être intégralement financée soit par la suppression d'autre dépense, soit par l'augmentation des recettes (subventions ou taux d'imposition).

IV – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024 DES BUDGETS ANNEXES

1. BUDGET ANNEXE SPANC (autonome)

Le BP 2024 du budget SPANC a été bâti sur la réalisation de 100 études de conception, 80 vérifications de réalisations de travaux, 200 diagnostics de vente et 300 relances de contrôles de bon fonctionnement. Avec ces hypothèses, il est anticipé un déficit de fonctionnement en 2024 de 10 k€, déficit qui sera couvert par l'excédent de fonctionnement cumulé constaté fin 2023 (56 k€). En section d'investissement, il est prévu de reverser aux particuliers 150 k€ de subventions versées au budget annexe par l'agence de l'eau.

2. BUDGET ANNEXE DECHETS RECYCLABLES (autonome)

Le BP 2024 du budget annexe Déchet-Recyclables a été bâti autour d'une hypothèse de hausse de la contribution SEROC de 23% en 2024. En effet, le SEROC doit faire face à la baisse des cours de revente des matériaux, à une nouvelle hausse de la TGAP, à l'obligation de proposer des solutions de tri à la source des biodéchets et à des investissements pour moderniser les déchèteries et mettre en place de nouvelles filières.

En section d'investissement, il est prévu :

- De mettre en place des bacs jaunes au 1^{er} janvier 2025. Ce projet de 348 k€ pourra être financé par une subvention de CITEO à hauteur de 60%. Le solde devra être couvert par un emprunt de 120 k€.
- De continuer le renouvellement progressif des bennes à ordures ménagères. 250 k€ de crédits sont inscrits au BP 2024 pour l'acquisition d'une nouvelle benne. Cette acquisition se fera sur fonds propres par prélèvement sur le fonds de roulement (571 k€ à fin décembre 2023).

Le budget s'équilibre grâce à l'augmentation votée en décembre dernier de 7% de la grille tarifaire.

3. BUDGET ANNEXE BAT RUE DE VIRE

La subvention régionale, d'un montant de 160 787 €, obtenue pour la construction du bâtiment sera perçue en 2024. En dépenses d'investissement, il est prévu de reprendre la chappe du quai de chargement et de remplacer la porte d'accès du stockage actuellement occupé par la Brasserie de l'Odon pour un total de 15 600 €. Les recettes de loyers anticipées sont suffisantes pour couvrir cet investissement et les charges courantes.

4. BUDGET ANNEXE PREBOCAP

Les locaux de Prébo'Cap ont en partie été occupés par les services administratifs de Pré-Bocage Intercom jusqu'à l'achèvement des travaux de la MSAP de Villers-Bocage en septembre 2023. Cela a représenté un manque à gagner pour le budget annexe qui a été couvert par le budget principal.

A noter qu'au-delà de meilleures conditions de travail, avoir placé les agents à Prébo'Cap plutôt que dans des bungalows a permis au budget principal de réaliser 19 k€ d'économies en 2023.

En 2024, trois espaces sont loués au 1^{er} janvier et deux autres seront occupés à partir du mois d'avril. Deux derniers espaces sont encore libres.

Par conséquent, le BP 2024 du budget annexe Prébo'Cap s'équilibre grâce à une couverture du déficit par le budget principal de l'ordre de 30 k€.

En section d'investissement, 5,5 K€ de crédits sont prévus en 2024 pour la modification du système d'accès.

5. BUDGET ANNEXE ZA NOIRES TERRES

Au BP 2024, sont inscrites des ventes prévisionnelles de terrains pour 543 k€, cela représente 5 lots pour une surface de 22 770 m². En dépenses, 173 k€ de crédits sont inscrits pour réaliser la phase 2 des travaux dès que l'installation des entreprises sera effective et 641 k€ pour acquérir une parcelle de 64 106 m² qui permettra de poursuivre le développement de la zone.

6. BUDGET ANNEXE ZA VAL D ARRY

190 k€ de dépenses sont prévues au BP 2024 pour solder l'aménagement de la zone. Ces nouvelles dépenses et celles des années précédentes sont financées par une subvention du Conseil Départemental (solde de 72 355 € à percevoir en 2024) et par la vente de 2 parcelles d'une surface totale de 22 767 m² pour 578 k€.

7. BUDGET ANNEXE ZA LES MONTS D'AUNAY

Sont prévus au BP 2024, 61 k€ pour l'acquisition d'une nouvelle parcelle de 15 200 m² et 30 k€ pour étudier son aménagement. En recettes, 90 k€ sont prévus pour la vente d'une parcelle de 11 600 m².

8. BUDGET ANNEXE PSLA VB VA

2023 a été la première année complète de fonctionnement de ce PSLA bi-site. L'excédent de fonctionnement, estimé à 93 k€ pour 2023, sera réduit en 2024 après le remboursement du trop-perçu de charges locatives.

En investissement, 29 k€ de dépenses et 1 139 k€ de subventions sont inscrits en restes à réaliser pour l'exercice 2024.

9. BUDGET ANNEXE PSLA Caumont

2023 a également été la première année complète de fonctionnement pour le PSLA de Caumont-sur-Aure. L'excédent de fonctionnement, estimé à 28 k€ pour 2023, sera réduit en 2024 après le remboursement du trop-perçu de charges locatives.

En investissement, 27 k€ de dépenses et 364 k€ de subventions sont inscrits en restes à réaliser pour l'exercice 2024.

Il est demandé au Conseil Communautaire de bien vouloir débattre sur les orientations budgétaires pour l'exercice 2024.